
Traité sur le commerce des armes
Cinquième Conférence des États Parties
Genève, Suisse, 26-30 août 2019

PROJET DE BUDGET PRÉVISIONNEL DU TCA POUR L'EXERCICE 2020

INTRODUCTION

1. Le paragraphe 3 de l'article 17 du Traité sur le commerce des armes (TCA) prévoit que la Conférence des États Parties adopte, lors de chaque session ordinaire, un budget pour l'exercice courant jusqu'à la session ordinaire suivante.
2. La préparation et la gestion des budgets du TCA sont soumises aux règles financières de du TCA. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 dispose que le Secrétariat du TCA prépare les prévisions budgétaires et les soumet, après examen par le Comité de gestion, aux États Parties, au plus tard 90 jours avant l'ouverture de la Conférence chargée d'adopter ce budget.
3. Les prévisions budgétaires soumises à l'adoption de la Conférence des États Parties couvrent les dépenses relatives à la Conférence ainsi que celles du Secrétariat du TCA. Les règles financières n° 5 et 6 définissent les éléments à prendre en compte dans les prévisions budgétaires relatives à la Conférence et au Secrétariat du TCA, respectivement.
4. Le budget prévisionnel pour l'exercice 2020 a été préparé conformément aux exigences des règles financières du TCA.

MONTANT DES RECETTES POUR L'EXERCICE 2019

5. Le paragraphe 1 de la règle financière n° 4 précise que le budget prévisionnel présenté pour adoption par la Conférence des États Parties doit indiquer les recettes réelles pour la période précédente, en l'occurrence l'exercice 2019.
6. Le budget 2019 adopté par la Quatrième Conférence des États Parties constitue la base des recettes financières de l'exercice 2019. À cet égard, le budget total du TCA pour l'exercice 2019, qui se compose du budget du Secrétariat (740 149 USD) et de celui de la Conférence (343 976 USD), s'élève à 1 084 125 USD. C'est sur la base de ce total que les contributions financières des États au budget du TCA pour l'exercice 2019 ont été calculées selon la formule financière prescrite dans le règlement financier.
7. En octobre 2018, le Secrétariat du TCA a adressé 127 avis d'évaluation à tous les États concernés conformément aux règles financières n° 5 et 6. En date du 24 mai 2019, le montant total des contributions financières reçues de 71 États s'élève à 906 717,34 USD. Le montant total des contributions financières non acquittées par les 56 autres États évaluées pour le budget 2019 du TCA s'élève à 177 407,66 USD.

8. En mars 2019, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de la règle financière n° 8, le Président de la Cinquième Conférence des États Parties a adressé un rappel écrit à tous les États ne s'étant pas encore acquittés de leurs contributions financières en soulignant l'importance de verser les montants dus.

ADMINISTRATION DU BUDGET

9. Après son adoption par la Cinquième Conférence des États Parties, le budget du TCA sera administré par le Secrétariat du TCA conformément aux dispositions des règles financières du TCA et sous la supervision du Comité de gestion. En conséquence, le Secrétariat du TCA informera l'ensemble des États du montant de leurs contributions financières au budget de l'exercice 2020 en octobre 2019.

Secrétariat du TCA : Projet de budget prévisionnel 2020

Source des fonds ⁱ	Poste budgétaire ⁱⁱ	Coût estimé (USD)	Commentaires
Contributions des États ÉVALUÉES	Total des dépenses de personnel (P4, P3 et P2) ⁱⁱⁱ - 12 mois 2020	558'155	Conformément au Statut et règlement du personnel du TCA
	Appui temporaire général (si nécessaire)	12'500	50 jours de consultance (spécialiste junior - estimé à 250 USD/jour)
	Services professionnels (juridiques, passation de marchés, personnel, finances)	25'000	50 jours de consultance (spécialiste - estimé à 500 USD/jour)
	Frais de déplacements internationaux du personnel (billets d'avion, transports terrestres, logement et indemnités journalières)	25'002	Coûts estimés à 4167 USD/voyage (3 voyages pour P4, 2 voyages pour P3, 1 voyage pour P2)
	Formation du personnel	4'500	1 500 USD/membre du personnel
	Utilisation des services informatiques et de télécommunication (appels vers téléphones fixes et mobiles, photocopies)	5'000	
	Site internet du Secrétariat	80'000	Maintenance et amélioration progressive
	Frais d'audit	7'000	
	Assurance	15'000	
	Divers (articles de bureau, cartouches d'imprimantes, etc.)	8'000	
Sous-total contributions ÉVALUÉES		740'157	Total dont 30 % sont évaluées conformément à la règle financière n° 5, 70 % évalués conformément à la règle financière n° 6
EN NATURE par l'État hôte ^{iv} (la Suisse)	Locaux (y compris gestion du bâtiment) - 12 mois	83'281	Couvert par l'État hôte : Locaux = 76 606 CHF, Stockage des archives = 6000 CHF
	Gardiennage et sécurité des locaux	0	Couvert par l'État hôte par l'intermédiaire de l'organisation hôte
	Services informatiques et de télécommunication (matériel informatique, assistance (main d'œuvre)) ^v	46'557	Location d'une ligne informatique = 3240 CHF, achat de matériel informatique = 6000 CHF; Maintenance et assistance informatique = 34 120 CHF; abonnement téléphonie mobile = 420 CHF; location d'un photocopieur = 2400 CHF
	Gestion financière et comptable (y compris pour la collecte des contributions)	25'204	Services financiers = 25 000 CHF
	Gestion des ressources humaines	10'082	Services RH = 10 000 CHF
	Services d'appui au personnel (membre du personnel DCAF)	44'472	Salaires et cotisations sociales du poste d'assistant = 44 112 CHF (12 mois 50 %)
	Frais généraux DCAF pour 2019	22'734	Divers = 1600 CHF; Frais généraux DCAF = 20 950 CHF
Sous-total EN NATURE par l'hôte		232'331	
TOTAL		972'488	

Conférence (CEP6) : Projet de budget prévisionnel 2020

Source des fonds ⁱ	Type	Poste ⁱⁱ	Coût estimé (USD)	Commentaires	
Contributions ÉVALUÉES des États participants CEP à Genève	CEP5 Processus préparatoire	Salles pour les réunions préparatoires	32'665	2 x réunions des Groupes de travail, 2 x réunions préparatoires informelles (= 8 jours)	
		Sécurité	7'985	2 x réunions des Groupes de travail, 2 x réunions préparatoires informelles (= 8 jours)	
		Documents ^{vi}	44'000	Services de traduction (arabe, français, russe, espagnol)	
		Services d'interprétation lors des séances ^{vii}	80'000	2 x réunions des Groupes de travail, 2 x réunions préparatoires informelles (= 8 jours)	
	Sous-total processus préparatoire			164'649	
	CEP5	Salle de conférence	17'643	Pas de location si la Conférence est organisée au CICG à Genève ; Estimation des frais pour les services de conférence du CICG (assistance technique, location de matériel)	
		Documents ^{vi}	32'000	Services de traduction (arabe, français, russe, espagnol)	
		Services d'interprétation lors des séances ^{vii}	63'515	Équipement pour l'interprétation et interprètes	
		Enregistrement vidéo	5'500		
		Fournitures et matériel de conférence	3'781	Ordinateurs, photocopieur et fournitures correspondantes	
		Assistance informatique	7'000	Services informatiques liés à l'utilisation des ordinateurs, imprimantes, site internet, inscription en ligne	
		Personnel d'appui à la conférence	13'500	Personnel d'appui local	
		Sécurité	15'500	Sécurité de la CEP	
		Graphisme et impression	3'025	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants	
		Décoration	1'415		
Assistance médicale		1'000			
Divers	1'100				
Sous-total CEP5			164'979		
Sous-total contributions ÉVALUÉES			329'628		
EN NATURE par le pays hôte lorsque la CEP se tient hors de GENÈVE	CEP5	Salle de conférence	-		
		Traiteur	-	Déjeuners, pauses café, réception	
		Graphisme et impression	-	Bannières, affiches, invitations, logo, badges, plaques nominatives, dossiers pour les participants	
		Transport	-	Bus/cars de/vers l'aéroport, cérémonie d'ouverture, etc.	
		Sécurité	-		
		Assistance médicale	-		
		Décoration	-		
		Divers	-		
Personnel	-	Organisateur, personnel d'appui local			
Sous-total EN NATURE			-		
TOTAL coût de la conférence			329'628		

Notes explicatives

- i. Conformément à la règle financière du TCA n° 3, le budget couvre un exercice correspondant à une année calendaire. Par conséquent, ce budget prévoit une estimation des frais sur douze mois pour l'année calendaire 2019.
- ii. Les postes budgétaires sont définis au paragraphe 3 de la règle financière n° 6 en ce qui concerne le Secrétariat, et du paragraphe 3 de la règle n° 5 en ce qui concerne la Conférence.
- iii. En vertu du Statut et règlement du personnel du TCA, ce poste budgétaire couvre la rémunération, les indemnités, les assurances, les avancements et les congés.
- iv. Dès confirmation par l'État hôte (Suisse) de la poursuite de la contribution en nature en 2020.
- v. Les services d'assistance et de maintenance de l'infrastructure informatique sont fournis par e-Durable SA.
- vi. Conformément au paragraphe 1 de l'article 49 des Règles de procédures du TCA
- vii. Conformément au paragraphe 1 de l'article 47 des Règles de procédures du TCA
